



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

Kantonale Konsultativkommission für eine fortschrittliche Alterspolitik

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021

Consultation auprès des communes

Rapport thématique n°5

(5^{ème} Rapport complémentaire du Rapport final 2020)

Février 2020

TABLE DES MATIERES

1	OBJECTIFS ET DÉMARCHE	3
2	RÉSULTATS	3
2.1	Communes participantes	4
2.2	Politiques communales menées en faveur des personnes âgées	5
2.3	Propositions de la Commission	9
3	CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION	12
	ANNEXES	13
	Annexe 1. Questionnaire	13
	Annexe 2. Membres de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées	19
	Annexe 3. Mandats de la Commission	20

1 Objectifs et démarche

Ce document constitue le Rapport thématique n°5 accompagnant le Rapport Final 2020 de la Commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées.

A la suite de la première phase de ses travaux, rendue effective par la rédaction du rapport d'activité 2018, la Commission a souhaité connaître l'avis des Communes sur ses propositions contenues dans ce rapport intermédiaire. Elle a organisé une consultation en ligne sous la forme d'un bref questionnaire.

Des questions supplémentaires concernant les politiques communales menées en faveur des personnes âgées ont été introduites dans le questionnaire.

La consultation a été menée entre le 28 août 2019 et le 13 octobre 2019 via un questionnaire en ligne internet (questions fermées et place pour des remarques et/ou commentaires). Le questionnaire a été transmis aux Communes par l'Information de l'Etat du Valais (I-VS). Un seul envoi a été effectué, sans rappel.

La consultation a reçu l'appui officiel de la Fédération des communes valaisannes.

2 Résultats

Résumé des résultats de la consultation

Le taux de participation est de 36%. Les résultats de la consultation menée auprès des communes valaisannes peuvent être synthétisés par les points suivants :

Concernant la politique menée en faveur des personnes âgées :

- Seule une minorité (17%) des communes ayant répondu indiquent avoir introduit une politique en faveur des personnes âgées.
- Les axes principaux d'une politique en faveur des personnes âgées concerneraient en premier lieu l'intégration sociale, les activités culturelles et sportives, le bénévolat et la santé.
- La grande majorité des communes ne disposent pas d'un conseil des seniors ou d'une organisation similaire.
- La grande majorité des communes indiquent disposer des données leur permettant de connaître leur population des seniors ; cependant ces données restent essentiellement liées aux informations démographiques via le contrôle des habitants.

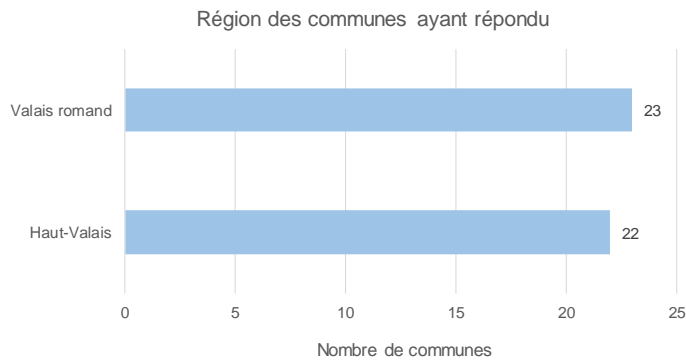
Concernant les propositions de la Commission :

Elles ont reçu :

- un accueil favorable : les propositions d'installer une Coordination Seniors au niveau cantonal, la mise en place d'une démarche participative, la mise en place d'une plateforme informatique permettant de recenser et de coordonner les compétences et ressources des seniors, la mise en place d'une commission cantonale des seniors afin de soutenir et promouvoir des projets spécifiques
- un accueil mitigé : la proposition de mettre en place le recueil cantonal d'indicateurs et d'informations statistiques
- un accueil légèrement défavorable : la proposition d'élaborer une base légale cantonale spécifique (par 19 communes sur 35).

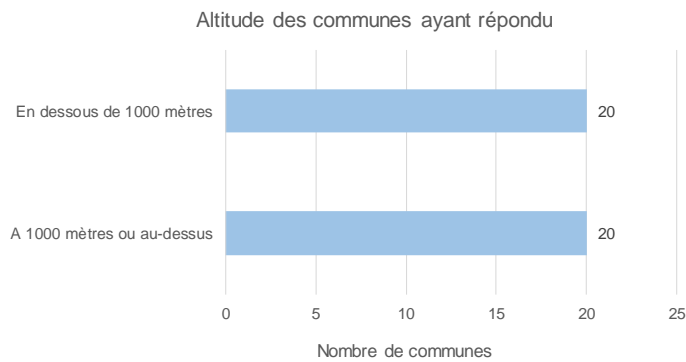
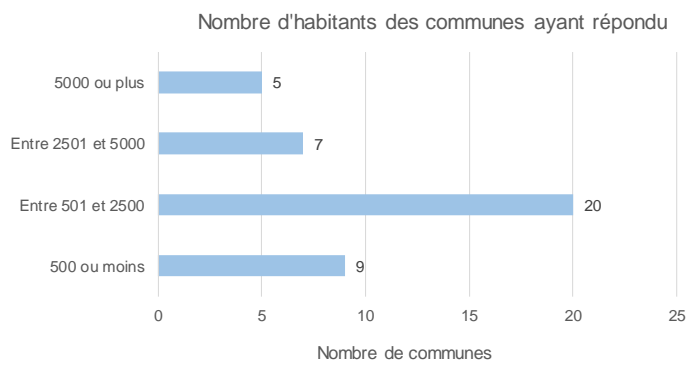
2.1 Communes participantes

Sur les 126 communes valaisannes, 45 ont rempli le questionnaire, ce qui représente un taux de participation de 36%, taux estimé comme moyennement satisfaisant par la Commission.



Un nombre équivalent de communes du Valais romand et du Haut Valais ont répondu à la consultation.

Cela représente respectivement des taux de participation de 37% et de 35%



2.2 Politiques communales menées en faveur des personnes âgées

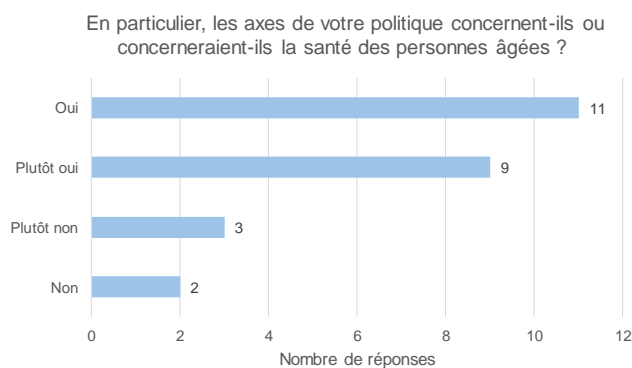
Existence d'une politique en faveur des personnes âgées



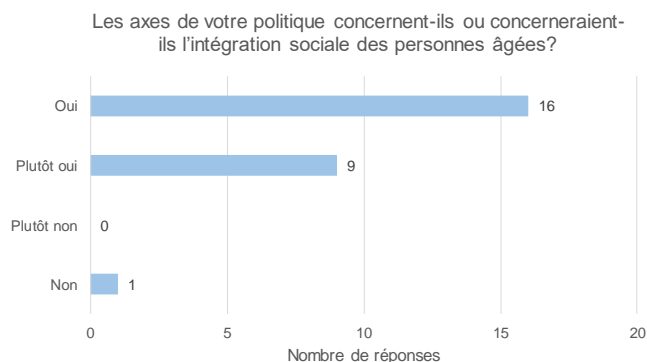
Sept communes (17% des répondants) indiquent avoir mis en place une politique en faveur des personnes âgées.

Pour un tiers des communes ayant répondu (33%), l'introduction d'une politique en faveur des personnes âgées n'est pas d'actualité.

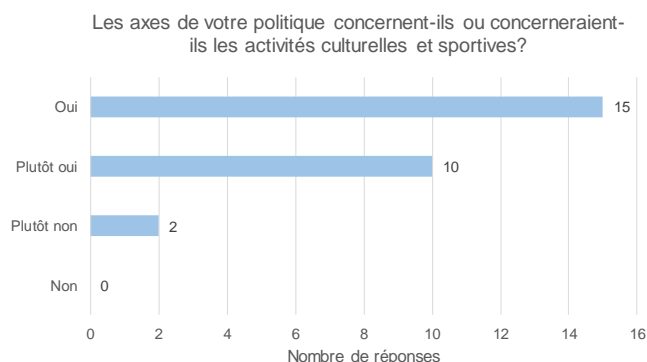
Axes concernés existants ou envisagés



Parmi les 28 communes où une politique en faveur des personnes âgées est en place, en projet ou en cours de réflexion, l'axe de la santé concerne ou pourrait concerner 20 communes.

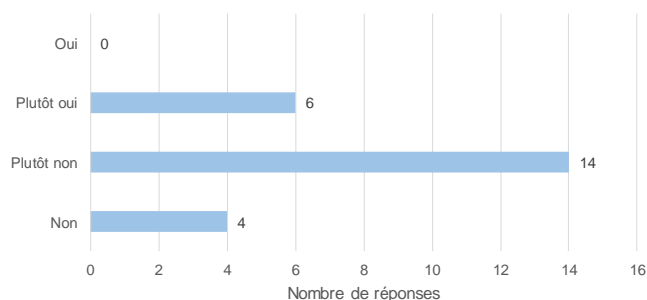


A l'exception d'une commune, l'intégration sociale des personnes âgées est ou serait concernée dans le développement de la politique communale en faveur des personnes âgées.



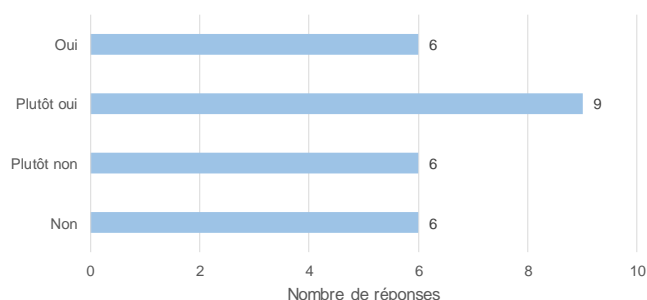
A l'exception de deux communes, les activités culturelles et sportives sont ou seraient concernées dans le développement de la politique communale en faveur des personnes âgées.

Les axes de votre politique concernent-ils ou concerneraient-ils la formation des personnes âgées?



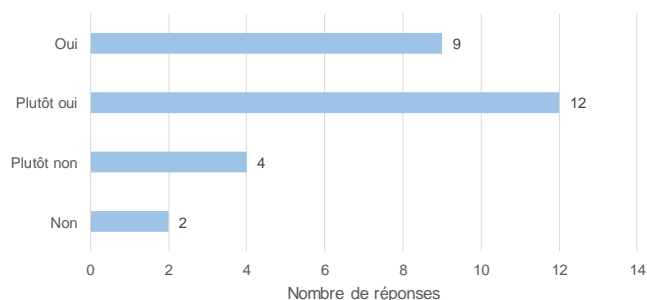
Avec six communes la mentionnant, la formation des personnes âgées ne constitue pas un axe qui est ou serait concerné dans le développement de la politique communale en faveur des personnes âgées.

Les axes de votre politique concernent-ils ou concerneraient-ils l'urbanisme et l'habitat ?



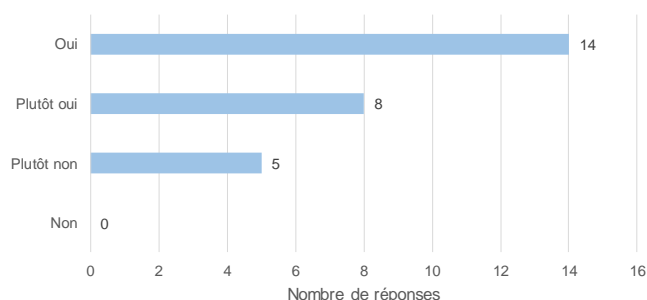
Les communes sont très partagées quant à la considération de l'axe de l'urbanisme et de l'habitat.

Les axes de votre politique concernent-ils ou concerneraient-ils la mobilité et les infrastructures ?



Pour la majorité des communes, l'axe lié à la mobilité et aux infrastructures est ou serait considéré dans le développement d'une politique en faveur des personnes âgées.

Les axes de votre politique concernent-ils ou concerneraient-ils le bénévolat ?



Pour la majorité des communes, l'axe lié au bénévolat est ou serait considéré dans le développement d'une politique en faveur des personnes âgées.

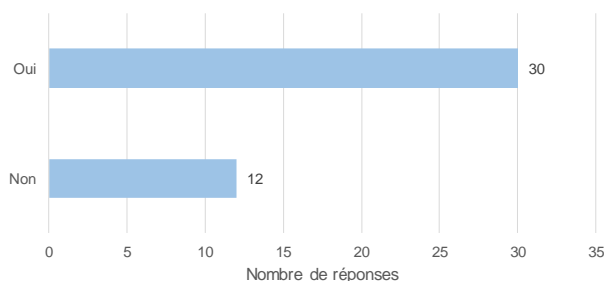
Remarques et/commentaires

- La Ville a mis en place le premier plan canicule communal valaisan. Elle offre également la gratuité des bus pour les séniors. Une réflexion est en cours pour la création d'une politique des aînés.
- Certaines tâches sont prises en charge par les associations.

- Appartement de retraite (infrastructure) - Service de repas (bénévolat) - Table de repas pour personnes âgées - Gymnastique pour les seniors
- Une politique ciblée en matière de vieillesse n'est pas demandée par notre population.
- Les associations existent, mais il n'y pas de suivi au niveau de la coordination des actions et des groupes participatifs communaux pour coordonner les demandes des personnes de plus de 65 ans.
- Nous sommes une commune de 120 habitants. Environ 30 d'entre eux sont des personnes âgées. Comme nous sommes en contact personnel avec les gens et que nous nous occupons souvent d'eux personnellement. Nous proposons des offres spécialement pour ce groupe d'âge, nous n'avons pas de politique spécifique en faveur de la vieillesse.

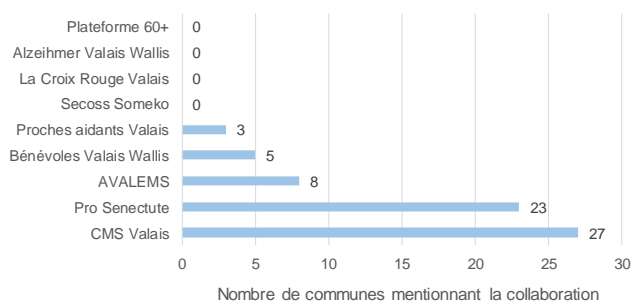
Collaborations institutionnalisées

Existe-t-il des collaborations institutionnalisées (fixées) entre votre commune et des organisations actives dans la prise en charge des seniors ?



Près des trois-quarts des répondants (71%) mentionnent qu'elles ont des collaborations fixées avec des organisations actives dans la prise en charge des personnes âgées

Collaborations institutionnalisées (fixée) avec les organisations actives dans la prise en charge des seniors

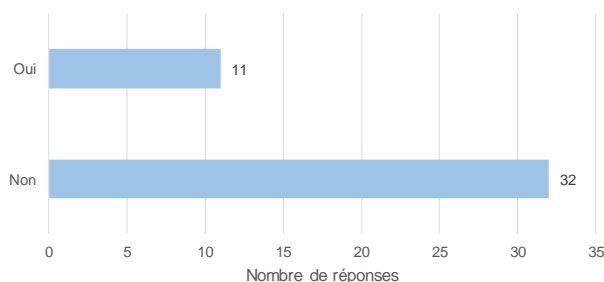


Les deux organisations mentionnées le plus fréquemment sont CMS Valais (27 communes) et Pro Senectute (23 communes).

Bénévoles Valais Wallis et Proches aidants Valais sont indiquées par un nombre restreint de communes.

Existence d'un conseil des seniors ou organisation similaire

Avez-vous au sein de votre commune un Conseil des Seniors ou une organisation similaire ?

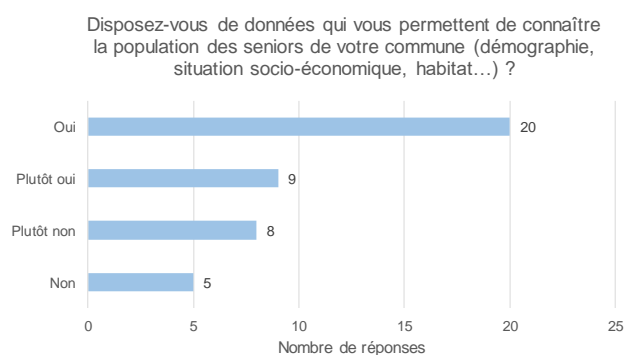


La grande majorité des communes (75%) ne disposent pas d'un conseil des seniors ou d'une organisation similaire.

Remarques et/commentaires

- Nous avons une association composée de citoyens bénévoles dont la mission tend à contribuer à la qualité de vie des personnes âgées, malades, handicapées ou en difficultés.
- Dans l'association consacrée à l'habitat liée à l'âge, les représentants de la communauté ont un siège.
- Nous avons une association 60+.
- Une commission communale est en charge des aînés.
- Nous collaborons avec l'association AVIVO.
- Nous avons un club des aînés (2x)
- Les associations communiquent leurs besoins à la commune.
- Nous soutenons le « Club 60+ ».

Existence de données sur les seniors



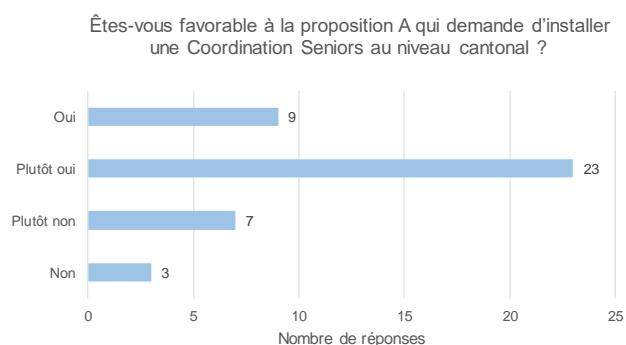
Moins d'un tiers des communes (31%) mentionnent ne pas avoir de données permettant de connaître leur population des seniors.

Remarques et/commentaires

- Nous tenons des statistiques des seniors par catégories d'âge (par exemple les plus de 80 ans...)
- Les données du contrôle de l'habitant ou le registre électoral
- Les données sur l'enregistrement des résidents et les contacts personnels par l'intermédiaire des associations, des employés et du conseil municipal.
- Données sur les besoins pour l'ouverture d'appartements semi-protégés.
- Grâce au programme du contrôle des habitants.
- Les données du contrôle des habitants.
- Nous connaissons tous les aînés personnellement.
- Au début de l'année, l'âge moyen est calculé à partir du programme de population. Selon les besoins, nous pouvons également établir la structure d'âge.
- Par le biais du contrôle de l'habitant, de l'agence AVS, Reg-BL
- Evaluation statistique des données démographiques sous forme de diagrammes et pyramide des âges.
- Nous sommes une petite commune où les gens se connaissent.
- Les données du contrôle de l'habitant et connaissances personnelles.
- Données démographiques.

2.3 Propositions de la Commission

Coordination Senior au niveau cantonal

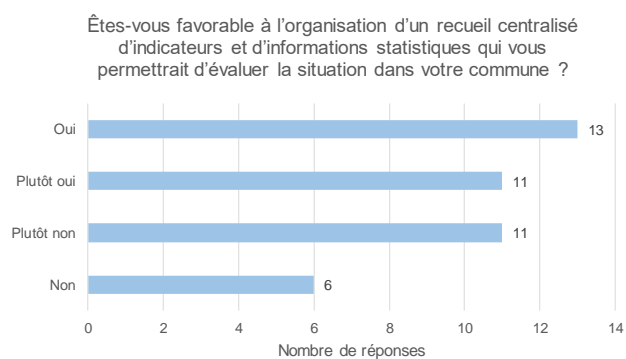


Trois-quarts des communes (76%) sont plutôt favorables ou favorables à la proposition d'installer une Coordination Senior au niveau cantonal.

Remarques et/commentaires

- Il serait appréciable de disposer de données plus fines et de suggestions. En revanche, la création d'un Conseil des Seniors apparaît superflue, en particulier lorsqu'il existe déjà des entités approchantes.
- Crainte de beaucoup de démarches pour une faible participation des seniors. Il faut des forces vives dans le personnel communal pour suivre cela. Des associations existantes de seniors sont déjà actives.
- La proportionnalité devrait être assurée.
- Il est judicieux d'impliquer les communes dans cette réflexion.

Recueil cantonal d'indicateurs et d'informations statistiques



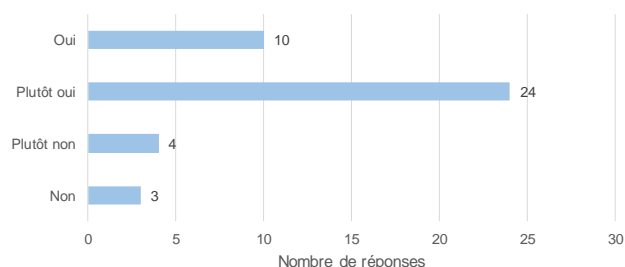
Les avis des communes sont partagés quant à l'organisation d'un recueil centralisé d'indicateurs et d'informations statistiques.

Remarques et/commentaires

- L'office fédéral de la statistique apporte suffisamment de réponses.
- Aucune dépense supplémentaire doit être à la charge des communes. Transfert de données à partir de la livraison eCH.
- Notre commune tient déjà à jour ses propres statistiques, mais elle est ouverte à d'autres processus statistiques.

Mise en place d'une démarche participative locale

Etes-vous favorable à la mise en place d'une démarche participative locale mobilisant de façon active les ressources des seniors ?



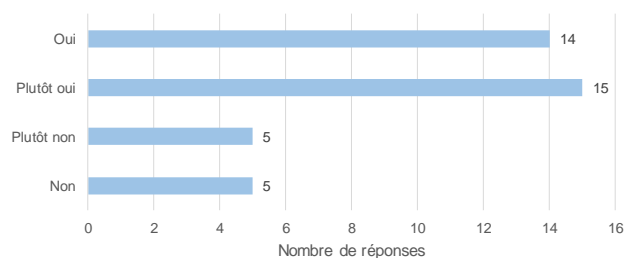
La grande majorité des communes (82%) est plutôt favorable ou favorable à la mise en place d'une démarche participative locale.

Remarques et/commentaires

- Une démarche participative a déjà eu lieu dans le cadre communal.

Plateforme informatique

Êtes-vous favorable à la mise en place d'une plateforme informatique qui recense et coordonne les informations et les services pour et/ou par les seniors ainsi que les ressources et compétences offertes pour et par les seniors ?



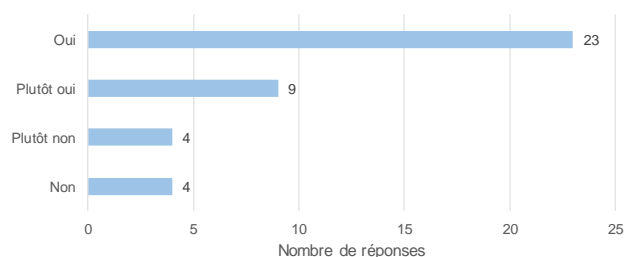
Une majorité des communes (74%) est plutôt favorable ou favorable à la mise en place d'une plateforme informatique permettant de recenser et de coordonner les compétences et ressources des seniors.

Remarques et/commentaires

- Probablement difficile, puisque les personnes âgées n'utilisent pas Internet.
- Déjà en place, aucun doublement d'effort.
- Des réflexions sont déjà en cours au niveau cantonal sur la notion de guichet unique virtuel.

Commission cantonale des seniors pour soutenir et promouvoir

Êtes-vous favorable à la mise en place d'une Commission cantonale des seniors afin de soutenir et promouvoir les projets citoyens et du terrain pour et/ou par les seniors ?

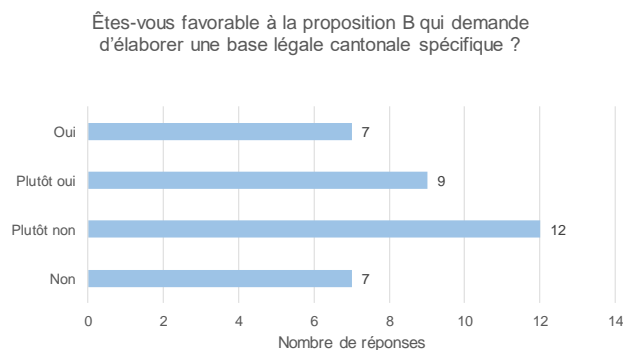


La plupart des communes ayant répondu (80%) est plutôt favorable ou favorable à la mise en place d'une commission cantonale des seniors afin de soutenir et promouvoir des projets spécifiques.

Remarques et/commentaires

- Aucune remarque n'a été faite à ce sujet

Etablissement d'une base légale spécifique



Une minorité des communes (46%) est favorable à l'introduction d'une base légale spécifique.

Avantages indiqués par les communes ayant répondu *Oui* ou *Plutôt oui*

- Garantir une coordination et la prévention dans le domaine spécifique des personnes âgées dans la loi sur la santé en 2ème lecture au parlement. Fixer les modalités pour assurer le financement de cette prestation de coordination et de prévention.
- Donner les bases d'un financement cantonal et "forcer" le canton à agir et à mieux coordonner les acteurs.
- Politique claire et égale pour toutes les communes.
- Elle permet d'assurer une stratégie et les structures en matière de politique de la vieillesse. Il est important que la répartition des tâches et des coûts Cantons/communes/associations soit clairement explicitée. Les compétences cantonales et communales doivent également être inscrites. Il faut également spécifier la suppression de les discriminations liées à l'âge. Ne pas oublier les populations migrantes dans cette politique cantonale des aînés.

Avantages indiqués par les communes ayant répondu *Non* ou *Plutôt non*

- Les bases légales s'ajoutent aux bases légales ce qui devient gentiment impraticable. Nous avons probablement besoin d'informations. La mise en œuvre de mesure doit ensuite se faire au niveau communal, en tenant compte des réalités de chaque municipalité.
- Ce n'est pas nécessaire, tout ne doit pas être réglementé par la loi, d'autant plus qu'il s'agit d'une question de soutien. Les choses mineures peuvent être réglées par des accords et/ou des contrats.
- On multiplie les démarches. Mais a-t-on les ressources humaines et financières pour cela ? Ne faudrait-il pas déjà renforcer l'existant ?
- Si tel devait être le cas, il faudrait également mettre des bases légales pour toutes les tranches d'âge de la population. Les seniors doivent être mieux intégrés et non pas mis dans une classe à part, risque de stigmatisation. Trouver des synergies entre toute la population, jeune et moins jeune.
- Une base juridique cantonale spécifique serait de la pure bureaucratie. Il existe déjà suffisamment d'institutions qui offrent un bon soutien dans ce domaine.
- Trop contraignant, pas assez personnalisé selon les spécificités des régions, pas assez concret.

- Si les communes sont peu favorables, parfois une réglementation est un frein supplémentaire et cela se fait pour être fait. Il y a déjà passablement d'obligations en place pour les communes.
- On ne peut pas tout fixer par la loi.
- Le Canton s'immisce de plus en plus dans l'autonomie de la commune, mais c'est aux communes de payer.
- Il y a suffisamment de possibilités et de personnes/organismes de contact disponibles (si l'aîné le souhaite).

3 Conclusions de la consultation

Les enseignements principaux tirés par la Commission sont les suivants :

- La nécessité de sensibiliser et soutenir les communes pour mettre en place une politique pour et avec les seniors, cohérente et pérenne est confirmée.
- La Commission est satisfaite de voir que dans l'ensemble, les communes sont favorables à ses propositions.
- Lors de leur mise en place, les propositions de la Commission doivent considérer les préoccupations des communes quant aux ressources humaines et financières ainsi qu'aux compétences des différents acteurs et de la coordination de leurs actions.

ANNEXES

Annexe 1. Questionnaire

Commission consultative cantonale pour le développement en faveur des personnes âgées

Consultation auprès des communes

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

La Conseil d'Etat a pris connaissance à la fin février du rapport d'activités 2018 de la Commission consultative cantonale pour le développement en faveur des personnes âgées et de ses premières propositions. La Commission compte dix-sept membres venant des deux régions linguistiques du Canton. Elle regroupe des collaborateurs et responsables de services de l'Etat du Valais, des personnes issues de différents différentes institutions et associations actives auprès des seniors, (Pro Senectute, la Fédération valaisanne des retraités et des centres médico-sociaux), des retraités et des experts extérieurs

Basées sur le principe d'une participation active des seniors, les propositions de la Commission qui figurent dans ce rapport concernent directement les Communes puisqu'elles jouent un rôle clé en étant compétentes et en charge du travail concret auprès des seniors. La population âgée va fortement augmenter dans les années à venir, et les communes seront appelées à agir afin de créer ou maintenir les bases qui assureront à long terme l'autonomie et la participation active des seniors dans la société.

La Commission souhaite établir un état des lieux du développement actuel des politiques en faveur des personnes âgées dans les communes valaisannes. Elle désire également avoir votre avis sur ses premières propositions afin de les intégrer dans son rapport final, prévu pour janvier 2020.

La Commission a discuté de sa démarche avec le Comité de la Fédération des communes Valaisannes. Le Comité motive les communes à participer à l'enquête.

Nous vous remercions ainsi de bien vouloir consacrer environ 15 minutes pour compléter ce court questionnaire. **Pour chaque question, cochez la réponse qui correspond le mieux à votre opinion.** Pour tout besoin d'information complémentaire, Madame Annick Clerc Bérod (présidente de la Commission – annick.clerc-berod@tvs2net.ch – 079 416 74 07 et Madame Martina Eyer (martina.eyer@admin.vs.ch - collaboratrice scientifique en appui de la Commission - 027 606 50 78) se tiennent à votre disposition.

Votre commune a peut-être été récemment sollicitée pour répondre à un sondage national sur les politiques communales en faveur des seniors (sondage coordonné par l'institut gfs.bern AG). La présente consultation est plus complète et plus spécifique à la situation valaisanne, et nous vous remercions d'avance d'y faire bon accueil et d'y participer.

En espérant pouvoir compter sur votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Afin que vous puissiez répondre au mieux au présent questionnaire, nous nous permettons de vous mentionner les deux éléments suivants :

1. Définition d'une politique en faveur des personnes âgées

La politique en faveur des personnes âgées comprend *les mesures prises par l'Etat (Confédération, cantons et communes) influant sur la situation de vie de la population âgée.*

Elle concerne notamment les thèmes suivants : l'aménagement du territoire, le logement et la mobilité, le marché du travail et les travailleurs âgés, la statistique (scénarios démographiques), le droit à la protection de l'adulte, les loisirs, le sport et le mouvement, les migrantes et les migrants âgés, les soins et la prise en charge des personnes âgées, la communication, les relations intergénérationnelles. Elle consiste en une tâche transversale et nécessite la collaboration de professionnels issus de différents horizons.

Elle a pour objectifs de mieux reconnaître la contribution que les personnes âgées apportent à la société, de veiller à leur bien-être et d'assurer leur sécurité matérielle. Elle doit encourager leur autonomie et leur participation, et renforcer la solidarité entre les générations.

2. Propositions principales de la Commission

Proposition A

La Commission propose **l'installation d'une Coordination Seniors au niveau cantonal**, dont les tâches principales consisteront à

1. **Organiser et centraliser un recueil d'indicateurs et d'informations statistiques**, dressés par la Commission, qui permette de décrire objectivement la situation des seniors valaisans et son évolution (au niveau cantonal et au niveau local).
2. **Soutenir les autorités et acteurs communaux dans la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors** telle que dessinée par la Commission.

Le processus standard d'installation d'une politique locale, pour et avec les seniors, proposé par la Commission comprend la réalisation d'un **état des lieux objectif et standard** de la situation des seniors ainsi que la mise en place d'une **démarche participative** mobilisant de façon active les ressources des seniors. Un **Conseil des Seniors** accompagne cette démarche et devient, à l'issue du processus de mise en place, l'organe garant de la pérennisation de la politique locale en faveur des seniors (développement, poursuite, suivi des projets et mesures).

3. **Soutenir et promouvoir les projets citoyens et du terrain pour et/ou par les seniors** via une **Commission cantonale des seniors** (aide financière, orientation vers des compétences de gestion et de suivi de projet).
4. **Recenser et coordonner les informations et les services pour et/ou par les seniors** ainsi que les ressources et compétences offertes pour et par les seniors (possiblement via un « guichet unique » sous la forme d'une **plateforme informatique**).

Proposition B

Même si les communes n'ont pas besoin de base légale pour démarrer une politique locale des seniors, la Commission propose **l'établissement d'une base légale au niveau cantonal** afin d'inscrire la politique en faveur des seniors sur le long terme et de reconnaître les besoins et la valorisation des compétences des seniors. La loi établirait les responsabilités opérationnelles et financières entre les différents acteurs cantonaux, régionaux ou locaux.

Partie 1. L'existence d'une politique en faveur des personnes âgées

1. Avez-vous mis en place une **politique en faveur des personnes âgées** ?

Non, et ce n'est pas d'actualité	Non, mais nous y réfléchissons	Non, mais un projet est en cours de développement	Oui, mais elle n'est pas encore opérationnelle	Oui, notre politique est en place
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

En particulier, les axes de votre politique en faveur des personnes âgées concernent (si une politique existe) ou concerneraient (si un projet existe ou est en cours) ... *(une réponse par ligne)*

	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Ne peut répondre
...la santé des personnes âgées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...l'intégration sociale des personnes âgées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...les activités culturelles et sportives ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...la formation des personnes âgées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...l'urbanisme et l'habitat ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...la mobilité et les infrastructures ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...le bénévolat ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous pouvez ici commenter et argumenter vos réponses ou ajouter des éléments qui manqueraient dans la liste donnée

2. Existe-t-il des collaborations institutionnalisées (fixées) entre votre commune et des organisations actives dans la prise en charge des seniors ?

Non	Oui	Ne peut répondre
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si oui, avec quelles organisations ?

	Non	Oui	Ne peut répondre
Pro Senectute	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Secoss Someko	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

AVALEMS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CMS Valais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La Croix Rouge Valais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bénévoles Valais-Wallis	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Alzheimer Valais-Wallis	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plate-forme 60+	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Proches aidants Valais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3. Avez-vous au sein de votre commune un **Conseil des Seniors** ou une **organisation similaire** ?

Non	Oui	Ne peut répondre
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous pouvez ici commenter et argumenter votre réponse

4. Disposez-vous de **données** qui vous permettent de **connaître la population des seniors** de votre commune (démographie, situation socio-économique, habitat...)?

Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Ne peut répondre
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu Oui ou Plutôt oui, de quelles données s'agit-il et les exploitez-vous ?

Partie 2. Votre avis sur les propositions de la Commission

5. Êtes-vous favorable à la proposition A qui demande d'installer une **Coordination Seniors au niveau cantonal** ?

Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous pouvez ici commenter et argumenter votre réponse

En particulier,

a. Êtes-vous favorable à l'organisation d'un **recueil centralisé d'indicateurs et d'informations statistiques** qui vous permettrait d'évaluer la situation dans votre commune ?

Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous pouvez ici commenter et argumenter votre réponse

- b. Etes-vous favorable à la **mise en place d'une démarche participative locale** mobilisant de façon active les ressources des seniors ?

Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous pouvez ici commenter et argumenter votre réponse

- c. Êtes-vous favorable à la **mise en place d'une plateforme informatique** qui recense et coordonne les informations et les services pour et/ou par les seniors ainsi que les ressources et compétences offertes pour et par les seniors ?

Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous pouvez ici commenter et argumenter votre réponse

- d. Êtes-vous favorable à la **mise en place d'une Commission cantonale des seniors** afin de soutenir et promouvoir les projets citoyens et du terrain pour et/ou par les seniors ?

Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vous pouvez ici commenter et argumenter votre réponse

6. Êtes-vous favorable à la proposition B qui demande d'élaborer une **base légale cantonale** spécifique ?

Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Sans avis
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

En particulier,

Si vous avez répondu Oui ou Plutôt oui, quels seraient selon vous les principaux avantages à disposer d'une base légale et quels éléments devraient absolument y figurer ?

Si vous avez répondu Non ou Plutôt non, quels seraient selon vous les principaux désavantages à disposer d'une base légale et de quelle autre manière pourrait-on pérenniser une politique cantonale en faveur des seniors ?

Place pour vos remarques et réflexions complémentaires

Pour terminer, nous souhaitons caractériser votre commune

7. Combien d'habitantes et d'habitants compte votre commune ?

500 ou moins	Entre 501 et 2500	Entre 2501 et 5000	5000 ou plus	Ne veut pas répondre
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

8. A quelle altitude se situe votre commune ?

En dessous de 1000 mètres	A 1000 mètres ou au-dessus	Ne veut pas répondre
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Nous vous remercions pour votre collaboration !

Annexe 2. Membres de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées

Les personnes mentionnées par une () sont les membres du groupe de pilotage*

Annick Clerc Bérod*, présidente

Chantal Furrer Rey*

Yann Tornare*

Dominique Germann

Yves Martignoni

Mario Travelletti

Walter Niklaus

Margrit Arnold-Klein

Ida Häfliger

Eliane Launaz Perrin

Bernard Vogel

Nicolas Fournier

Roxanne di Blasi

Hildegard Regotz-Stoffel

Jean-Pierre Salamin*

Margot Venetz

Willy Loretan

Collaboratrice administrative : Fabienne Salamin

Collaboratrice scientifique : Martina Eyer*

Personnes Invité-e-s :

Luc Fornerod (directeur OVS), Raphaël Bender (directeur OCSP), Marie Farquet (OCSP), Loriane Salamin (Bénévoles Valais), Arnaud Schaller (secrétaire général AVALEMS), Muriel Baechler (Pro Senectute Valais), Nathalie Humbert (Pro Senectute Valais), Catherine Moulin-Roh (Promotion Santé Valais), Christophe Thétaz, Cédric Bonnébault (délégué à la Jeunesse)

Annexe 3. Mandats de la Commission

Mandat initial

Vu la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 ;
vu la DCE du 19 novembre 2008 de créer une commission cantonale consultative pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées;
vu la DCE du 29 novembre 2017 pour la nomination de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées - période administrative 2018-2021;
considérant le rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 23 février 2017 et ses recommandations ;
sur la proposition du Service de l'action sociale,

le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture décide

1. La commission cantonale consultative pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées est un organe consultatif du Département pour les questions concernant la politique cantonale des personnes âgées.
2. La commission est chargée d'élaborer et de conduire un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 23 février 2017.

En particulier, la commission a pour tâches :

- de mettre en place et promouvoir un standard d'enquête, incluant des volets statistique et participatif, permettant de connaître au niveau communal ou régional les ressources, les problématiques spécifiques et les besoins réels des personnes âgées de 60 ans et plus ; la commission organisera les enquêtes pilotes nécessaires.
- d'organiser un dispositif permettant de coordonner et de promouvoir les services et les projets développés pour et/ou avec les personnes âgées de 60 ans et plus.

Pour ce faire, la commission collabore avec les communes et les acteurs concernés. Pour la soutenir dans son travail, la commission peut faire appel à des compétences professionnelles particulières.

Au terme de sa tâche, la commission précisera les mandats, les cahiers des charges et les compétences des personnes ou structures qui seront nécessaires pour garantir la poursuite de son action.

3. Le Département peut confier à la commission d'autres tâches dans le domaine de la politique cantonale des personnes âgées.
4. Le Service de l'action sociale est chargé du secrétariat de la commission

Date 15 DEC. 2017

Distribution 1 extr. ossc
1 extr. CHE
1 extr. ACF
1 extr. IF


Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Mandat lié à la base légale

Vu la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 ;

vu le rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 23 février 2017 et ses recommandations ;

vu la décision du Conseil d'Etat du 29 novembre 2017 nommant la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées - période administrative 2018-2021;

vu le rapport et la requête formelle de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 21 février 2019;

vu la décision du Conseil d'Etat du 27 février 2019 chargeant le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture de l'analyse des recommandations formulées dans le rapport mentionné;

sur la proposition du Etat-major du DSSC

le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture décide

1. La Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées est chargée de définir les éléments importants servant de base à la rédaction d'une loi spécifique permettant le développement d'une politique en faveur des personnes âgées, selon les recommandations du rapport d'activité 2018 et le rapport de la commission précédente du 23.02.2017. Les principes de base seront transmis au DSSC pour suite utile.
2. La commission rendra ses recommandations jusqu'au début de l'automne 2019.

Date

21 MAI 2019



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat